Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_6-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Claudine GUILLOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU Claudine, LE BLOAS Jean-Jacques, LE FLOC'H Patrick, GUEGAN Florence, SERANDOUR Louis, LE COUSTER Béatrice, LOSTYS Jérôme, GUILCHER Gwénaëlle, BLANCHARD Benoit, HERVE Jean-Luc, GODEFROY Didier, LE COUSTER Christelle, PRIDO Loïc

ABSENTS EXCUSES : TOUCHERY CREPIEUX Sandrine donne pouvoir à GUILCHER Gwénaëlle, LE COZ Caroline donne pouvoir à LE COUSTER Béatrice, DRONIOU Christian donne pouvoir à LE COUSTER Christelle, BRIOU Julien donne pouvoir à BLANCHARD Benoit, LE NEINDRE Myriam donne pouvoir à GODEFROY Didier, Murielle COATRIEUX donne pouvoir à HERVE Jean-Luc

Secrétaire de séance : GODEFROY Didier

Date de la convocation : le 27/11/2025

FINANCES : Régie de chaleur : maintenance du réseau secondaire

7.1 Délibération n°2025/9-6

La délibération n°2025/8-4 du Conseil Municipal du 6 novembre 2025 a autorisé Madame le Maire à résilier le contrat de maintenance du réseau secondaire que la Commune avait contracté avec IDEX ENERGIES le 21 février 2023 pour :

- La sous-station du gymnase
- La sous-station école élémentaire/restaurant
- La sous-station de l'école maternelle

Ledit contrat arrive à son terme au 21/02/2026, et sa dénonciation a été effectuée par lettre recommandée avant le 21/11/2025.

Deux offres sont à l'étude :

- ENGIE : 4 000 euros
- VINCI : 1 845 euros HT, soit 2214 euros TTC

Le contrat avec IDEX était de 2 628 euros HT, soit 3 153,60 euros TTC.

Un contrôle annuel des compteurs thermiques du réseau secondaire est inclus dans l'offre d'ENGIE.

Après échanges avec Energie &+, l'entreprise qui avait installé la structure, les compteurs CF 55 de la marque ITRON ont bien été contrôlés par le fabricant. Leur installation et leur fonctionnement sont conformes réglementairement.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_6-DE

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions et 17 POUR), les membres du Conseil Municipal décident de :

- Valider l'offre de VINCI à 1 845 euros HT, soit 2 214 euros TTC
- Autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré en séance le 04/12/2025

Le secrétaire de séance, GODEFROY Didier	Le Maire, Claudine GUILLOU

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.